



PREFET DES PYRENEES ORIENTALES

*Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon*

Perpignan, le 18 mars 2011

*Unité Territoriale de l'Aude et des Pyrénées Orientales
Subdivision Environnement Sous-Sol des Pyrénées Orientales*

Objet : Usine de transformation et de conditionnement de papier mince à Perpignan exploitée par la Société Républic Technologies France

P.J. : 1 projet d'arrêté préfectoral complémentaire

Rapport de l'inspecteur des Installations Classées

Introduction :

La Société Républic Technologies France exploite une usine de transformation et de conditionnement de papier mince à Perpignan. Cette usine située dans le secteur d'Orles à la sortie de Perpignan en direction de Toulouges, sur l'ancienne route de Thuir, produit des papiers à rouler ainsi que des papiers optiques imprégnés. Elle s'étend sur un terrain de 3,9 ha comprenant 15 000 m² d'atelier et 4 700 m² de magasin de stockage.

Initialement cette usine a été construite par la société JOB en 1974 / 1975 afin de déménager l'atelier de fabrication de bâtonnets filtres pour cigarettes qui se situait rue Émile Zola à Perpignan et qui créait des nuisances pour les riverains.

A la suite du rachat de ce site de production par la société Républic Technologies France en juillet 2000, l'usine a fait l'objet de divers aménagement et d'une extension de l'unité de production qui a nécessité une procédure d'autorisation complète et qui a abouti à l'arrêté préfectoral n°304 du 31 janvier 2003.

Historiquement cette usine a fait l'objet des documents administratifs suivants :

- récépissé de déclaration du 11 juillet 1974 délivré à la société JOB et concernant le transfert d'un dépôt de FOD et d'une partie des activités de l'usine JOB, en zone industrielle d'Orles à Perpignan ;
- récépissé n° 6476 du 23 janvier 1998 délivré à la société BOLLORE Technologies pour l'exploitation d'une installation classée soumise à déclaration sous les rubriques 2445-b, 1510-2, 2925, 2450-3-b, 2920-2-b, 1430, 253, 110-2 ;
- récépissé n° 3037/00 du 15 septembre 2000 de changement d'exploitant délivré à la société Républic Technologies France pour l'exploitation de l'usine d'Orles à Perpignan

✓ arrêté n° 304 du 31 janvier 2003 autorisant la société Républic Technologies France à exploiter une usine de production de papier et éléments pour cigarettes et autres produits de papier sur le territoire de la commune de Perpignan ;

✓ arrêté complémentaire n° 3365/2005 du 26 septembre 2005 portant actualisation de l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2003 ;

Depuis 2003 différentes évolutions ont été effectuée au niveau de cette usine qui ont fait l'objet de notifications à la préfecture.

Présentation de l'activité :

La société Républic Technologies France ne fabrique pas de papier ; l'activité industrielle principale consiste en la transformation et le conditionnement de papier mince en carnets de papier à plat ou en chevêtrés destinés aux rouleurs de cigarette. En activité secondaire l'usine réalise la production de produits de nettoyage d'optique : mise en pochette de papier imprégné ou remplissage de flacons de solutions d'imprégnation.

Pour ce qui concerne la fabrication des papiers à rouler pour cigarettes, le procédé utilisé est principalement mécanique et consiste en une transformation de produits à base de papier et leur conditionnement pour transport et commercialisation ; les différentes étapes de fabrication d'un cahier de feuilles enchevêtrées sont :

- le filigranage d'une bobine de papier, destiné à imprimer en transparence un logo sur le papier ;
- le gommage de la bobine consistant en la dépose de filets de gomme servant de colle pour fermer la cigarette roulée sur elle-même ;
- le tranchage des bobines en bobinettes coupées à la largeur définitive du carnet ;
- l'enchevêtrage des feuilles à partir des bobinettes gommées, qui conduit à des blocs de feuilles coupées à la longueur définitive (environ 7 cm) et contenant le nombre de feuilles définitif du carnet final ;
- l'encartage du bloc permettant d'obtenir le carnet final ;
- le conditionnement des carnets : l'emboîtement du carnet dans des boîtes de regroupement ;
- éventuellement la mise sous cellophane des boîtes ;
- la mise en carton des boîtes, la mise en palette des cartons.

Les unités de production sont alimentées au fil des besoins par les matières premières réceptionnées en magasin. La production est quant à elle stockée temporairement sur le site avant d'être expédiée sur le nouveau site Republic Technologies de Torremila à Perpignan qui vient d'être mis en activité.

L'atelier " Optique " comprend par ailleurs les étapes de fabrication suivantes :

- fabrication des solutions alcooliques ;
- imprégnation de papier par la solution ;
- assemblage avec mise en pochettes ;
- remplissage de flacons par une solution alcoolique.

En 2009, l'activité comptait 343 employés en CDI (majorité) et CDD. A cet effectif peuvent être ajoutés temporairement 25 employés en intérim. La réorganisation du site avec la mise en service du nouvel atelier pourra amener l'effectif total à environ 400 personnes.

L'activité se déroule 24h/24 du Lundi 5 h au Samedi 12 h avec un effectif en 3/8. Exceptionnellement, l'activité peut se dérouler en continu incluant ainsi les dimanches.

Présentation de la demande :

Dans le cadre :

- d'une réorganisation de l'usine d'Orles et en particulier du transfert progressif de la majeure partie du stockage vers son site de Torremila et de l'installation d'un nouvel atelier de production en lieu et place du stockage sur le site d'Orles ,
- de la mise en place d'une démarche ISO 14001 commune aux deux sites avec certification prévue en 2011,

la société Républic Technologies a déposé le 4 février 2011 une demande d'actualisation des prescriptions de son arrêté d'autorisation.

Cette société souhaite en particulier développer l'activité de production de carnets de feuilles à rouler en utilisant la place rendue disponible par la délocalisation du stockage de produits finis à Torremila. La capacité de production atteindra ainsi les 23 t/j prévus au sein du dossier initial. La capacité de stockage du site sera par contre diminuée par cette réorganisation en passant d'un volume stocké de 6 400 m³ à 2 800 m³

D'après les éléments du dossier joint à cette demande les modifications apportées aux installations ne sont pas substantielles puisqu'en particulier les capacités de production resteront sous le seuil autorisé et la délocalisation du stockage sur le site de Torremila diminuera le risque incendie.

Dans le cadre de cette demande d'actualisation, la société Républic Technologies a réalisé un bilan du fonctionnement de son usine au regard des éléments qui figurent dans l'étude d'impact et de dangers de la demande d'autorisation de 2001.

Ce bilan ne fait pas ressortir d'élément particulier nouveau excepté le fait que l'urbanisation s'est développée avec le rapprochement des secteurs résidentiels.

Conclusion :

La société Républic Technologies souhaite que son arrêté d'autorisation soient actualisées afin d'intégrer les différentes modifications intervenues depuis l'autorisation de 2003 et les évolutions réglementaires et de regrouper dans un document unique l'ensemble des prescriptions applicables.

Cette demande est formulée dans l'optique d'une certification ISO 14001 ; l'actualisation du référentiel administratif facilitera la mise en place des procédures nécessaires pour cette certification.

Nous proposons en conséquence aux membres du CODERST de donner un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral complémentaire ci-joint qui actualise les prescriptions applicables pour cette installation.

A noter que lors de l'élaboration de ce projet en concertation avec l'exploitant il est apparu que certains points nécessitent des travaux qui ont été repris au chapitre 9.5 « Echéancier de mise en conformité »

L'inspecteur des Installations Classées